

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : ANDRE Jacques, Isabelle AUBRIS, CHARTIER Didier, DUGARD Michel, DUGUEY Bruno, GALLARD Cyrille, GRANDCOLLOT Thomas, HOSTE Éric, LE SECQ Jérôme, DESBOIS Yoann, DEVAUX Médéric, VAN LAËYS Amandine, DELARUE Charlotte,

Etaient absents excusés : BISSON Dominique, DUGUEY Céline (a donné pouvoir à Bruno DUGUEY)

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrage exprimés : 15

Date de convocation : 04 décembre 2021

Date d'affichage : 04 décembre 2021

Ordre du jour :

*approbation du compte rendu du 23 novembre 2021

*Délibérations :

_Effacement des réseaux

_Apurement du compte 266 : rectification de la dernière délibération

*Présentation du bulletin municipal

*Compte rendu de la commission travaux

*questions diverses

Monsieur Cyrille GALLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents,

Le compte rendu du 23 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une convention à signer avec le Centre de Gestion du Calvados (CDG14) pour l'adhésion au service de remplacement et missions temporaires. Le conseil municipal accepte de délibérer ce jour, sur ce sujet.

1. APUREMENT DU COMPTE 266 : DELIBERATION N°25-2021

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 23 novembre 2021 pour apurer une participation versée en 1996 au SIVOM des 4 Vents, qui demeure à tort à l'actif sous le N°266-00001, au compte 266 « Participations financières », pour un montant total de 1 889,76 €

La régularisation devait faire l'objet d'une opération budgétaire et des crédits budgétaires avaient été ouverts à cet effet avec la nécessité d'effectuer une décision modificative N°1

L'écriture de régularisation budgétaire n'a finalement pas eu lieu car l'apurement du compte 266 ne peut être que NON budgétaire.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le comptable public à régulariser l'erreur d'imputation sur l'exercice antérieur par une opération d'ordre NON budgétaire via le débit du compte 1068 par le crédit du compte 266 pour 1 889,76 €."

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire d'Epaney, **et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Autorise le comptable public à l'apurement du compte 266 par une opération d'ordre NON budgétaire via le débit du compte 1068 par le crédit du compte 266 pour 1 889,76 €."

- Autorise Monsieur le Maire à annuler la décision modificative N°1

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22-2021 du 23 novembre 2021

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2. EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DE LA SENTE ST MARTIN ET RD N°88 DE LA QUEUE DE RENARD » : DELIBERATION N°26-2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, rue de la Sente ST Martin et de la Queue de Renard ».

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 173 587.21 € T.T.C. Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 euros par ml de voirie) et de 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 68 698.89 € selon la fiche jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf câblage de télécommunication orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programme de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 4 339.68 €
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

3. Adhésion par convention au service de remplacement et missions temporaires, mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados : DELIBERATION N°27-2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier les absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire pour cause de :

- Arrêts de maladie
- Congés annuels
- Congé de maternité
- Congé parental ou de présence parentale
- Congé de solidarité familiale
- Temps partiel
- Surcroûts d'activité, besoins saisonniers, formation
- Vacances d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité ou l'établissement public et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion,
- Autorise M. le Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement public.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. PRESENTATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin est terminé. Un devis a été demandé à ITS PUB domicilié à Falaise. Le conseil municipal accepte le devis.

5. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX :

Bilan des travaux 2021 :

- Réalisation d'un passage piéton à la salle des fêtes, ce qui a permis de clôturer le dossier d'accord de la subvention au titre de la DETR de la salle des fêtes et de toucher le solde de la subvention.
- Entretien des panneaux d'entrée de la commune Rte de Saint Pierre Canivet et Rte d'Olendon / le passage piéton à Fontaine et les lignes continues à plusieurs endroits de la commune ont été refaits/ le passage piéton de l'abri de bus de la rue du logis sera fait au printemps.
- Pose de deux réserves incendie Rue du Haut De La Rue et Rue De La Sente Saint Martin. Il restera à réaliser le Haut du Bois de Castillon et Le Val Mauger pour être couvert à 100%.
Il reste à mettre un panneau à chaque réserve indiquant le numéro ainsi que la contenance, un devis sera demandé.
- Réduction de la vitesse rue de la Queue De Renard et Chemin Du Rouilly :
Après la pose des Radars, des portes d'entrée, du coussin berlinois, l'entreprise LENOBLE réalise actuellement la pose des bordures.

Programme de travaux pour 2022 :

- Effacement des réseaux rue de la Queue de Renard et Sente Saint Martin :
Nous avons reçu le chiffrage définitif. La part communale s'élève à 68 698.89 €. Nous devrions avoir confirmation de l'accord de l'Aide aux Petites Communes Rurales pour 20 000 Euros, ce qui permettrait de se rapprocher du montant de l'étude prévisionnelle (La différence de prix s'explique par plusieurs facteurs : celle-ci a été réalisée à distance, des mats plus simples avaient été prévus, un nombre de foyers moindre, un nombre de branchements inférieur à la réalité, l'augmentation du prix des fournitures). Les travaux doivent débuter en février 2022.
- Isolation de la salle de réunion :
Le diagnostic a été réalisé. Le rapport ne permet pas d'atteindre les deux critères pour obtenir l'APCR, il nous est conseillé d'attendre début janvier pour voir si les critères évoluent.
- Mise en conformité de l'accessibilité du cimetière :
Une estimation des travaux (valeur mai 2021) de 22 475 euros avec la possibilité de demander une DETR.
- Création d'un pluvial à fontaine Rue Du Stade :
L'estimation de travaux (valeur mai 2021) est de 7635 euros.
- Réfection du terrain de tennis :
Un montant de 4200 euros H.T serait à prévoir au budget 2022.
- Réduction de la vitesse rue des Carriers :
Comme prévu, les prochains aménagements seront à réaliser rue des Carriers. Une estimation sera demandée suivant les possibilités techniques.
- Construction d'un atelier municipal et d'un City stade. Le chiffrage doit être réalisé. Si une opportunité de subvention se présente, la priorité sera donnée à ce dossier.

6. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DU MAIRE

- Monsieur le maire remercie les membres de la commission communale illuminations de Noël et les bénévoles pour leur travail.
- M. Cyrille GALLARD, délégué aux affaires scolaires, fait part au conseil municipal du compte rendu de la réunion du 30 novembre 2021 du SIVOM DES 4 VENTS.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 14 DECEMBRE 2021

Délibérations : N°25-2021, 26-2021, 27-2021,

Le Maire, Bruno DUGUEY	
ANDRE Jacques	
AUBRIS Isabelle	
BISSON Dominique	
CHARTIER Didier	
DELARUE Charlotte	
DESBOIS Yohann	
DEVAUX Médéric	
DUGARD Michel	
DUGUEY Céline	
GALLARD Cyrille	
GRANDCOLLOT Thomas	
HOSTE Éric	
LE SECQ Jérôme	
VAN LAEYS Amandine	